[Text]

fact, happening. Up to now, not much has changed. We would expect the Soviet intelligence complement in Canada to be reduced significantly. If this occurs, we will conclude that the intelligence war, which has been such an important feature of the Cold War, has diminished.

Are you aware of the extent of the Soviet intelligence operation in Canada? If so, can you indicate to us how many Soviet spies are in Canada and what exactly are they doing? Are they here with the blessing of the Government of Canada? Why have they not been asked to leave the country if they are carrying on activities that might be contrary to the national interest?

• 1605

Mr. Protti: Mr. Nunziata, first of all, let me amplify the remark I made there. We are very encouraged by public comments that we have read about from the Soviet leadership with respect to their intentions with respect to foreign intelligence activities in the future. With respect to a Soviet presence here and Soviet foreign intelligence activities, I am very much guided in this area by the same practices that my predecessor had and the practices of previous solicitors general and the current one. That is very much the case that I will not comment on specific operational activities of the service.

Mr. Nunziata: Yes, but with respect, Mr. Protti, you cannot tease this committee or tease the Canadian public with some information. You cannot open the curtains just slightly and then refuse...

You indicate in your report here that you are encouraged by some signs that the Soviet Union intends to scale down its intelligence activities, including those directed at Canada. The impression I get from reading this is that you and the Security Intelligence Service know exactly the scale and the magnitude of Soviet intelligence in Canada and that you are expecting it to be reduced significantly. Now you are telling us that you will not tell us any more. You are just saying that they are.

I assume that they are here illegally. Is that the case?

Mr. Protti: Mr. Nunziata, the nature of the operational activities of the service are such that I will not delve into any particular details.

Mr. Nunziata: Let me ask you a general question then. Can foreign intelligence services operate lawfully in Canada?

Mr. Protti: Should any foreign intelligence services wish to conduct operations in Canada, they do so with two fundamental principles. One is that they do so with the express approval of the Government of Canada and under the direction of the Government of Canada. If they do not operate under those principles, then they are not operating lawfully.

Mr. Nunziata: So one can only conclude that if you are aware of the Soviet intelligence officers in Canada, then they are here with the blessing of the Government of Canada, in which case that would be somewhat surprising: why would

[Translation]

preuves concrètes de cette diminution. Jusqu'à maintenant, nous avons noté peu de changements. Nous nous attendons à ce que les services de renseignements soviétiques au Canada réduisent considérablement leurs effectifs. Si tel est le cas, nous conclurons que la guerre du renseignement, qui a été une des caractéristiques si importantes de la guerre froide, a bel et bien perdu de son intensité.

Savez-vous quelle est l'étendue des activités soviétiques de renseignement au Canada? Si oui, pouvez-vous nous indiquer combien il y a d'espions soviétiques au Canada et ce à quoi ils s'emploient exactement? Sont-ils ici avec la bénédiction du gouvernement du Canada? Pourquoi ne se sont-ils pas vus demander de quitter le pays s'ils s'adonnent à des activités contraires aux intérêts du Canada?

M. Protti: Monsieur Nunziata, permettez-moi de m'expliquer davantage à ce sujet. Nous sommes très encouragés par les déclarations publiques qui nous sont parvenues des dirigeants soviétiques relativement à leurs plans futurs pour les activités de renseignement à l'étranger. Pour ce qui est des agents soviétiques ici et des activités soviétiques de renseignement à l'étranger, je me fie largement aux pratiques adoptées par mon prédécesseur, par les solliciteurs généraux précédents et par le solliciteur général actuel. C'est-à-dire que j'ai l'intention de ne rien révéler au sujet des opérations comme telles du service.

M. Nunziata: En toute déférence, monsieur Protti, vous ne pouvez pas laisser le comité ou le public canadien sur son appétit. Vous ne pouvez pas laisser entendre quelque chose puis refuser d'en dire davantage...

Vous vous dites encouragé dans votre rapport par l'intention apparente de l'Union soviétique de réduire ses activités de renseignement, y compris celles qui se déroulent au Canada. J'en déduis que vous et le Service de renseignement de sécurité savez exactement quelles sont l'étendue et l'importance des activités soviétiques de renseignement au Canada et que vous vous attendez à ce qu'elles soient contractées considérablement. Cependant, vous refusez d'en dire davantage.

Je suppose que les agents en cause sont ici illégalement. Est-ce bien le cas?

M. Protti: Monsieur Nunziata, la nature des opérations du service est telle que je ne peux pas en dire davantage.

M. Nunziata: Dans ce cas, je vous pose une question d'ordre général. Les services de renseignement étrangers peuvent-ils mener leurs opérations légalement au Canada?

M. Protti: Pour que des services de renseignement étrangers mènent des opérations au Canada, ils doivent respecter deux conditions fondamentales. Ils doivent le faire avec l'approbation expresse du gouvernement du Canada et sous la direction du gouvernement du Canada. S'ils ne respectent pas ces conditions, ils sont dans l'illégalité.

M. Nunziata: Je ne peux qu'en déduire que si vous êtes au courant de la présence d'agents de renseignement soviétiques au Canada, c'est parce qu'ils sont ici avec la bénédiction du gouvernement du Canada, ce qui est assez